



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET : **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 23

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 4

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 09/07/24

09/07/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le deux juillet deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) :

Rémi LABROSSE, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Patricia BALMONT

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales réunie le 24/06/2024 ;

Le Conseil municipal **SE PRONONCE** sur la modification ci-après du tableau des effectifs :

- Création d'un emploi **de Médecin** à temps non complet de 18h hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi **de Médecin** à temps non complet de 32.5h hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi de **Responsable des affaires générales** à temps complet éligible aux grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique

- Suppression d'un poste de médecin à 35 heures à compter du 01/09/2024;
- Suppression d'un poste de médecin à 25 heures à compter du 01/09/2024;

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 2 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

